

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) sur le territoire de Plaine Commune

3^{ème} contribution aux Jeux et aux équipements Olympiques

Validée à l'Assemblée plénière du 17 décembre 2015



Sommaire

Synthèse de la contribution page 3

I./ Les JOP 2024 page 5

1./ Période avant le début des JOP

- a- Points forts du projet
- b- Points faibles du projet et propositions

2./ Période pendant le déroulement des JOP

- a- Points forts du projet
- b- Points faibles du projet et propositions

3./ Période après le déroulement des JOP

- a- Points forts du projet
- b- Points faibles du projet et propositions

II./ L'aspect sociétal du projet des JOP 2024 page 9

1./ Des équipements pour quelle politique sportive ?

2./ L'environnement

3./ Valoriser le bénévole

- a- Le bénévole dans les associations sportives
- b- Le volontariat utilisé dans l'organisation des grandes manifestations sportives

4./ Les animations

- a- Guider les déplacements sur le territoire
- b- Valoriser l'image du territoire
- c- Festivités en préalable à la cérémonie d'ouverture des JOP
- d- Impliquer et préserver la population

Contribution individuelle page 15

Conditions d'élaboration de la contribution page 21

- liste des membres participants
- audition
- documents
- Saisie de Plaine Commune

Résumé des propositions page 26

SYNTHESE

En préambule à cette synthèse, nous pensons qu'une consultation par référendum, comme cela a été réalisé à Boston et à Hambourg, devrait être proposée à la population des territoires directement impactés par les JOP 2024.

Nous regrettons aussi que les collectivités locales concernées par l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur ne puissent disposer, à partir des retours d'expériences des organisations précédentes (Grenoble 1992, Coupe du Monde 1998), d'un **schéma de développement global pour une telle manifestation**. Il permettrait aux collectivités de cibler plus précisément les différents enjeux et donc de prévoir les actions qui s'y rapportent. L'organisation des Jeux 2012 de Londres peut être riche d'enseignements.

En ce qui concerne le projet JOP 2024 sur notre territoire, il est indéniable qu'il représente une opportunité à saisir pour augmenter ou améliorer notre **parc d'équipements sportifs** ainsi que pour permettre la mise en chantier de **grands travaux d'infrastructures** importants, comme l'enfouissement des lignes à hautes tensions ou la passerelle-bus enjambant la Seine entre Saint-Denis et l'Île Saint-Denis. Tous ces projets ne peuvent qu'améliorer le quotidien des habitants.

Nous sommes plus dubitatifs en ce qui concerne le **volet logements** car effectivement s'il contribue à augmenter le parc immobilier sur le territoire, nous demandons qu'il s'inscrive entièrement dans le respect du Plan Local de l'Habitat (PLH). De plus, le fait de décaler la phase 2 de « *l'éco quartier* », prévu sur la commune de l'Île Saint-Denis pour une période estimée entre deux et quatre ans, ne nous paraît pas très judicieux dans un contexte où le manque de logements est de plus en plus pesant pour la population et très souvent mis en avant par les élus lors des débats publics.

Nous sommes opposés au choix d'une zone paysagée comme « *l'Aire des Vents* » pour établir une zone constructible. Cela aura pour effet de confisquer à la population un **espace vert** souvent utilisé pour des activités de loisirs. Une extension du parc immobilier ne doit pas se faire au détriment de nos lieux de détente mais plutôt en les protégeant. Ce projet va à l'encontre des nouvelles **orientations écologiques**.

Concernant l'aspect financier, le coût du projet est cadré à 6,2 milliards d'euros. La population sera très attachée à son respect strict, car elle constate trop régulièrement que les budgets initialement prévus ne sont pas respectés et souvent dans des proportions importantes. Dans le même ordre d'idée, il nous semble important de pouvoir connaître, au-delà des coûts de maintenance, le schéma de la gestion future des équipements sportifs qui restera au titre de « *l'héritage* ».

En effet, nous aimerions avoir la certitude que les habitants du territoire, déjà confrontés à de nombreuses difficultés quotidiennes, augmentant année après année, ne soient pas encore contraints de combler des déficits par une hausse de l'imposition, recours régulièrement employé pour pallier les baisses des subventions allouées aux collectivités locales.

Du point de vue des choix en termes de politiques sportives, l'accueil des JOP 2024 et la création d'équipements sportifs posent la question de la compétence « Sport » à prendre en charge au niveau de l'établissement public territorial de Plaine Commune.

Sur l'aspect sociétal, la population n'ayant pas été consultée sur l'opportunité ou le désir d'organiser des Jeux Olympiques, comme cela a été réalisé par certains des concurrents de Paris, nous pensons qu'il faut impliquer significativement, et très en amont de 2024, la population dans toutes ses composantes et sa diversité. Il faut faire un **effort particulier envers la jeunesse**, pour définir et organiser les animations afin que les habitants s'approprient cette fête.

La population, comme pour la Coupe du Monde de Football de 98, est la puissance accueillante. Les JOP 2024 doivent être une fête populaire à destination du public spécifique des Jeux olympiques sans oublier les habitants et utilisateurs du territoire.

Il faut être également conscient que la demande actuelle de la population est de pouvoir accéder librement aux équipements sportifs pour pratiquer une activité. Impliquer le citoyen c'est d'abord lui faire confiance et favoriser ses envies.

Les dysfonctionnements récents de certaines instances sportives internationales, avec des scandales provoqués par le dopage ou la mise au jour de financements occultes, font que le regard des populations sur le sport de haut niveau est désormais très critique. Le sport ne fait plus rêver. Ce contexte soupçonneux va faire peser sur les organisateurs des JOP, les élus, ainsi que toutes autres instances exécutives du sport, une grande responsabilité morale concernant le bon déroulement de cette manifestation. Gaspillages et mise entre parenthèse des habitants du territoire ne doivent pas être l'image de ces Jeux car cela pourrait générer beaucoup de dépit, voire une certaine colère.

I- / LES JOP 2024

Notre analyse porte sur trois phases : avant les JOP 2024, pendant le déroulement des Jeux et après les Jeux, phase dite « d'héritage ».

1 / Période avant le début des JOP.

a – Points forts du projet :

La rentabilité de l'immobilier nous semble planifiée.

Le projet paraît dans son ensemble très cohérent avec 6,2 milliards d'investissement.

Ce projet est une chance à saisir pour le développement du territoire.

C'est l'occasion d'obtenir la réalisation de l'enfouissement des lignes à hautes tensions, travaux demandés depuis dix ans, mais jamais engagés, car estimés trop coûteux.

Les points suivants collent notamment au plus près du cahier des charges des JOP :

- rentabiliser les équipements immobiliers ;
- s'appuyer sur les expériences précédentes ;
- limiter les temps de déplacements (trente minutes au plus) ;
- prise en compte de l'aspect environnemental.

Les JOP 2024 sont l'opportunité de mettre à plat la question de la gestion de « MARVILLE » par les acteurs locaux et d'inscrire ce complexe dans une réflexion sportive et urbaine globale en lien avec la valorisation du Parc Georges Valbon et la préservation de cet espace naturel.

b – Points faibles du projet – Propositions :

Il semble que cette candidature soit présentée dans l'urgence car nous ressentons de l'improvisation sur certains points. Est-il possible de proposer un projet bien pensé après seulement huit mois de réflexions ?

Une prospective doit être réalisée sur la fréquentation et la destination futures des équipements sportifs. Peut-être qu'un rôle actif devrait être confié à des comités d'usagers dans la gestion de ceux-ci afin que la population puisse amplement se les approprier.

Plus constructif, et surtout très innovant dans le cadre d'une démarche de gestion d'équipements sportifs destinés à des JOP, serait d'autoriser la population à disposer d'une partie voire de la totalité de ces nouvelles structures sportives avant l'ouverture des Jeux.

Aucune politique sportive ne nous est présentée. En effet, on ne définit pas cette politique avec la création d'équipements. Les installations sportives doivent découler d'une politique sportive.

Nous n'avons aucune garantie quant au respect du budget annoncé pour l'organisation des JOP 2024. Au cas où des dérives budgétaires seraient inévitables pour achever la réalisation du projet, il est demandé que ces dépassements soient contrôlés au mieux. D'une part, ces surcoûts seront trop lourds à supporter par la collectivité. D'autre part, les dépassements seront jugés intolérables par la population.

Par ailleurs, nous regrettons le manque évident de communication envers la jeunesse qui sera la première concernée par ces JOP 2024. Ne suivant pas assidument l'actualité courante, elle se trouve par le fait totalement écartée du projet. Une communication ayant pour but de l'informer de l'actualité du projet, et surtout de l'impliquer dans l'organisation du projet, est demandée.

Nous regrettons que l'utilisation des voies navigables n'ait pas été envisagée même si cela impose une étude plus approfondie pour garantir la sécurité des utilisateurs.

Les jeux doivent être l'occasion de réaliser des grands travaux demandés par la population. Parmi les travaux coûteux souhaités et éternellement reportés, l'enfouissement de l'autoroute A1, de la Porte de Paris à Saint-Denis jusqu'au Parc Georges Valbon de La Courneuve, doit être prévu¹. C'est l'une des conditions d'acceptabilité des JOP 2024 par la population. Un tel projet valoriserait l'image du Parc des Sports Marville et contribuerait à protéger la santé des riverains. C'est l'opportunité de réaliser une coulée « verte et bleue » Olympique entre l'Île Saint-Denis et le Bourget et de valoriser le parc Georges Valbon en lien avec le Parc interdépartemental des Sport de Marville dans le cadre d'un véritable projet social, urbain, éducatif et sportif, privilégiant le sport de « nature ».

Une liaison inter-sites en transports en commun lourds ou de haut niveau de service entre les sites de l'Île Saint-Denis, Saint-Ouen et le quartier Pleyel (village olympique), la Plaine à Saint-Denis et Aubervilliers (le Stade de France et le centre aquatique), Saint-Denis et La Courneuve (le complexe sportif de Marville et le parc Georges Valbon) est nécessaire. De même, les prolongements du tramway T8 Sud de la Porte de Paris à Saint-Denis vers Paris 18^{ème} et des transports en commun jusqu'à la Tangentielle Nord sont demandés. Enfin, les déplacements doux (piétons et vélos) doivent être largement développés entre les sites et depuis les transports en commun vers les installations. C'est ainsi l'opportunité que les Jeux soient une plus-value pour la population des 9 villes du territoire de Plaine Commune.

En termes d'emplois, les possibilités d'emplois directs sont plus importantes lors de la phase des chantiers. Il n'est pas concevable que les entreprises locales ne puissent bénéficier de retombées économiques, comme ce fut le cas à l'occasion de la construction du Stade de France en 1994. Ainsi, les appels d'offres des installations liées aux JOP doivent être allotés, pour permettre aux petites entreprises (PME) d'y soumissionner.

Il aurait été judicieux de demander l'avis des habitants et des associations sportives du territoire pour savoir si notre engagement dans l'organisation des JOP est vraiment opportun.

6,2 milliards pour les JOP, ne seraient-ils pas plus utiles pour les habitants dans d'autres investissements ?

2 / Période pendant le déroulement des JOP 2024.

a – Points forts du projet :

Les JOP sont une occasion de mettre en valeur les atouts touristiques et économiques du territoire et de les faire connaître aux visiteurs.

¹ Pour plus de détails, voir la contribution du Conseil de développement à venir sur le projet de territoire –SCOT

Nous avons l'obligation de mettre en valeur notre patrimoine.

Les réalisations planifiées pour le Grand Paris Express (GPE) respectent pour le moment le calendrier prévu. Ce point est capital pour faciliter les déplacements durant le déroulement des Jeux.

L'accessibilité aux JOP pour les personnes handicapées devra être pleinement opérationnelle pour ces Jeux. Aucune excuse de non-adaptation des infrastructures d'accès aux transports et aux équipements ne serait acceptable.

b - Points faibles du projet - Propositions :

Il faut s'attendre à des flux routiers importants au niveau de l'autoroute A1, mais aussi de Pleyel, l'A86 et l'A15.

Malgré le renforcement de l'offre de transport en commun, nous nous interrogeons sur la gestion du stationnement aux abords des sites de compétitions. Nous demandons comme pour la Coupe du Monde de Football de 98 que les transports en commun soient promus comme le principal mode de déplacement.

Enfin, la mobilité électrique (ou plus écologique) n'est pas évoquée. Nous pensons qu'il est indispensable de développer la piste des transports sur voirie non polluants.

3 / Période après le déroulement des JOP 2024

a - Points forts du projet :

L'héritage, ou plus exactement la transmission définitive des équipements sportifs sur notre territoire, sera un plus pour la population qui pourra en principe les avoir à disposition. L'usage des lignes d'eau du centre aquatique, par les habitants et notamment les scolaires, doit être confirmé.

La transmission du parc immobilier construit pour les JOP ne peut être qu'un atout pour la politique du logement sur le territoire.

La création d'espaces sportifs nouveaux, comme par exemple le terrain de hockey sur gazon qui devrait être repris par la Fédération Française de ce sport, pourraient permettre de promouvoir de nouvelles activités sur le territoire.

b - Points faibles du projet – Propositions :

La transmission au territoire des équipements sportifs risque de se révéler coûteuse à long terme pour pouvoir les maintenir opérationnels et dans un bon état de fonctionnement. Il est important de garder cela à l'esprit, car nous avons constaté que certaines communes ont déjà renoncé à entretenir certaines installations pourtant plus modestes, comme des piscines par exemple. Dans cet esprit, nous proposons le transfert des compétences sportives à l'établissement territorial Plaine Commune. Une mutualisation dans ce domaine à l'échelle des 9 villes peut être une plus-value pour la population.

La gestion future des équipements reste une question ouverte. La question des flux financiers est aussi en suspens. La réflexion doit être entamée et aboutir avant le début des JOP.

Le territoire n'est pas demandeur de quelques équipements imposants, mais de plusieurs petites structures qui seraient réellement à disposition des populations locales.

Nous aimerions avoir plus de visibilité sur la gestion des équipements temporaires et leur réutilisation éventuelle.

La politique sportive n'ayant aucun plan visible à long terme, il existe un risque évident de se retrouver avec des équipements sous-utilisés. L'annexe du Stade de France en est un exemple concret. De surcroît, elle exigerait actuellement d'être modernisée.

En matière de logements, il nous paraît important d'être plus précis sur le nombre et le type d'habitation qui resteront disponibles après les JOP, ainsi que sur le profil des populations qui pourront bénéficier de ces logements (logements sociaux, logements étudiants, accession à la propriété, bureaux, ...). Le respect du Plan Local de l'Habitat (le PLH) doit être la référence.

**La plus-value de la Coupe du Monde de Foot de 98 : Au-delà du Stade de France,
cet évènement a accéléré le développement du territoire de Plaine Commune**

(pour mémoire)

- ▶ Un nouveau quartier urbain avec des logements, une école et des commerces à la place d'une friche industrielle
- ▶ Un stade annexe au Stade de France
- ▶ Un bassin de rétention d'eau
- ▶ 35 rues et places nouvelles
- ▶ 1 pont tournant et 2 passerelles piétonnes au-dessus du Canal Saint-Denis, du Stade vers le quartier du Franc-Moisin et vers le métro Porte de Paris et le quartier du même nom à Saint-Denis
- ▶ La couverture d'une portion de l'autoroute A1 (le long de l'avenue Wilson)
- ▶ La rénovation de la gare la Plaine Stade de France RER B
- ▶ La création d'une nouvelle gare occasionnelle et provisoire sur le RER D, devenue définitive quelques années après avec l'arrivée de nouvelles entreprises
- ▶ Le prolongement de la ligne 13 du métro à l'Université Paris 8
- ▶ L'aménagement d'une sortie de métro ligne 13 vers le quartier de la Plaine à la station « Porte de Paris »
- ▶ La plantation de nombreux arbres dont un mail entre le Stade de France et la gare RER B
- ▶ Réserve de 30 % de la sous-traitance aux entreprises locales et l'allotissement des marchés publics des grands chantiers (1 milliard d'euros), dont le Stade de France et les gares pour que les petites entreprises du territoire et de la Seine-Saint-Denis puissent y avoir accès
- ▶ Un habitant du bassin d'emploi embauché en contrepartie de 200.000 euros de marché sur les chantiers (clauses de sous-traitance et d'insertion par l'emploi)
- ▶ L'emploi local pour les stadiers pendant les manifestations
- ▶ Plus de 1000 visites du territoire et du chantier du Stade de France pour les habitants, les salariés, chefs d'entreprises promoteurs immobiliers français et étrangers
- ▶ 33 jours de fêtes pendant la Coupe du Monde de Football dont la mémorable Carnavalcade avec les chars et les costumes, réalisés par les élèves de lycées professionnels

II-/ L'ASPECT SOCIÉTAL DU PROJET JOP 2024

1 / Des équipements pour quelle politique sportive ?

Investir dans de nouveaux équipements sportifs, au demeurant dispendieux, dans le but d'organiser une manifestation comme les JOP est une circonstance exceptionnelle car elle ne découle pas directement d'objectifs choisis pour une politique sportive définie.

Pour présenter un dossier de candidature au CIO, le prétendant à l'organisation doit répondre à un questionnaire qui porte sur quinze thèmes que l'on peut considérer comme un engagement moral pour un bon déroulement des JOP ainsi que sur le devenir des installations. Pour ce point précis, il est important de noter qu'il n'est évoqué que très succinctement dans le questionnaire et ceci dans le thème 1 « **vision et héritage** ».

Vision ; Q 1.3 :

Expliquez comment votre vision des Jeux Olympiques s'intègre dans les projets de planification à long terme de votre ville/région.

Héritage ; Q 1.5 :

Apportez des précisions sur vos principales initiatives en matière d'héritage olympique et expliquez comment ces initiatives s'intégreront dans la planification et les objectifs à long terme de votre ville/région.

Q 1.6 :

Quel sera l'héritage des Jeux Olympiques pour le sport dans votre ville/région ?

Décrivez les mesures que vous envisagez d'adopter pour promouvoir et développer, au cours de la période précédant les Jeux Olympiques, les sports olympiques qui sont moins populaires dans votre pays.

**Nota : Q 1.3, Q 1.5, Q 1.6 extraits du questionnaire JOP 2016*

Afin de renforcer ces engagements et définir une politique sportive d'avenir, il nous semble important de s'appuyer sur les différents moteurs sportifs du territoire (CDOS 93, UNSS 93, DDCS 93, ...)². Il faut également se référer aux objectifs des offices de sports locaux, réalisés avec l'appui des associations sportives, ainsi qu'aux objectifs définis dans le cadre de l'action quotidienne du département de la Seine-Saint-Denis en matière de sport, qui sont :

- Favoriser le développement d'un sport parmi tous les publics, notamment en intervenant sur l'offre d'équipements sportifs.
- Mettre le sport au service de l'éducation.
- Construire une offre de loisirs éducatifs, en particulier en direction de l'enfance et la jeunesse.

²CDOS 93 : Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Saint-Denis.

UNSS 93 : Union Nationale du Sport Scolaire de la Seine-Saint-Denis.

DDCS 93 : Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Saint-Denis.

Autre point capital pour ce projet : la création, la réhabilitation de certains équipements ou de certains espaces habituellement occupés par les sportifs locaux avant les JOP ne devront pas leur être confisqués après le déroulement des Jeux.

La tendance depuis plusieurs années est que la population n'est plus captive d'une discipline sportive particulière. Elle aime passer d'un sport à l'autre, pratiquer librement une activité sans contrainte réglementaire. De surcroît, l'aspect financier (licence, cotisation au club, équipement individuel, visite médicale, ...) la conduit souvent à se détourner des structures fédérales gérées par des associations locales. Notre politique sportive devra désormais prendre en compte ces aspirations afin de pouvoir utiliser au mieux nos installations et remobiliser cette population vers la pratique fédérale.

2 / L'environnement

Q 6.5 :

Présentez les objectifs fixés par le COJO en matière de protection de l'environnement et la façon dont ces objectifs, ainsi que toutes autres considérations d'ordre environnemental, seront pris en compte.

Décrivez les mesures envisagées pour prévenir ou réduire les effets négatifs des Jeux Olympiques sur l'environnement avant, pendant et après la manifestation olympique.

Les informations fournies devront couvrir les domaines suivants :

- *Conception et construction durables des sites ;*
- *Transport ;*
- *Pollution atmosphérique et sonore ;*
- *Gestion des déchets solides ;*
- *Gestion de l'eau et traitement des eaux usées ;*
- *Sol ;*
- *Approvisionnement et conservation de l'énergie, utilisation et gestion des énergies renouvelables ;*
- *Protection et amélioration des aspects significatifs du milieu naturel et de l'héritage culturel ;*
- *Sensibilisation à l'environnement.*

**Nota : Q 6.5 extraits du questionnaire JOP 2016*

Nous demandons des garanties sur la prise en charge des nuisances environnementales produites pendant la construction ou la modernisation des sites olympiques et pendant le déroulement des épreuves.

Les actions engagées pour lutter contre tous les désagréments engendrés pourront être une source de création d'emplois à pérenniser après les Jeux.

Nous souhaitons que la gestion et le recyclage des déchets pendant les JOP soient aussi performants que cela a été pendant l'organisation de la COP 21 (centre de tri sur place, don des repas non consommés, ...).

Toutes les questions environnementales qui concernent indifféremment la qualité de l'air ambiant, la qualité de l'eau potable, les espaces protégés sensibles, la pollution sonore, les déchets solides, le traitement des eaux usées, et qui sont des préoccupations quotidiennes des habitants, doivent être, dès à présent, particulièrement prises en compte notamment depuis la COP 21. Ces questions seront sans aucun doute l'un des points déterminants du questionnaire JOP 2024 pour l'attribution des JOP.

3 / Valoriser le bénévole

a / Le bénévolat dans les associations sportives :

Le sport associatif est l'une des composantes primordiales dans l'éducation de notre jeunesse grâce notamment à l'ensemble de ses éducateurs sportifs bénévoles ou salariés.

Même si la fonction des éducateurs sportifs est d'abord d'encadrer le sport de loisirs et familial, il ne faut pas oublier que c'est grâce au sport associatif que des athlètes de haut niveau sont ou seront détectés. De surcroît, et au travers des événements récents il nous apparaît évident que les encadrants des associations peuvent avoir un rôle de vigie auprès de notre jeunesse en évitant que certains courants de pensée ne la trouble.

L'organisation des JOP pourrait être un moment privilégié pour valoriser le sport associatif en accordant à ses encadrants et sa jeunesse pratiquante des facilités pour accéder aux compétitions notamment celles qu'ils pratiquent régulièrement. Cette reconnaissance est d'autant plus importante que les bénévoles sont de plus en plus découragés face aux diminutions continues des subventions et aux contraintes réglementaires nationales ou locales.

Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas oublier que maintenir en vie une association sportive passe impérativement par des subventions. Dans le contexte des JOP, il ne serait que justice de demander qu'un modeste pourcentage sur les gains réalisés par le CIO ou tout autre acteur bénéficiant financièrement de l'organisation puisse être collecté et affecté aux budgets des offices des sports communaux sous la forme d'une contribution solidaire pour le développement du sport éducatif de masse .

b / Le volontariat utilisé dans l'organisation des grandes manifestations sportives :

Il est désormais courant que lors de l'organisation de compétitions internationales de grande ampleur, les organisateurs fassent appel aux bénévoles locaux afin d'encadrer les lieux où se déroulent les épreuves. Ce principe nous apparaît déroutant dans une situation économique difficile pour la population. Ainsi, la jeunesse sera très sollicitée pour cette mission alors que par exemple certains athlètes peuvent remporter des sommes astronomiques pour quelques finales de 100 mètres, ce que ces bénévoles ne pourront jamais gagner pendant toute une vie de travail.

Dans ce contexte, il ne serait que justice que les bénévoles utilisés puissent bénéficier d'avantages significatifs qui pourraient se faire sous forme, par exemple, de remboursements des frais d'inscriptions dans un club sportif, d'un passe pour assister aux épreuves olympiques lorsqu'ils sont disponibles, d'équipements sportifs de leur choix, de séjours touristiques, de cartes cadeaux...

De la même manière, il pourrait être judicieux d'impliquer les entreprises du territoire en leur demandant d'accorder des disponibilités rémunérées exceptionnelles pour les employés qui souhaiteraient aider les localités à l'organisation des JOP.

D'autres acteurs peuvent trouver leur place dans l'organisation des JOP. Il s'agit notamment des Universités et IUT du territoire au travers des sections d'études orientées vers le tourisme, le commerce ou les langues étrangères. Cette participation serait une plus-value pour l'organisation des Jeux comme pour les étudiants. Cette implication pourrait même être envisagée sous forme de stages d'études rémunérés.

Au regard du nombre de chômeurs sur le territoire, il est impératif de garantir une proportion d'emplois (sécurité, gardiennage, stadiers, accueil, chauffeur, restauration,...), au-delà du volontariat, pendant les JOP. Les entreprises attributaires de marchés liés à l'évènement devraient avoir l'obligation d'embaucher localement sur le bassin d'emploi, comme nous le proposons pour les chantiers (page 5).

De même, les JOP doivent être une opportunité à saisir pour l'insertion professionnelle des jeunes éloignés du marché du travail.

4 / Les animations

a / Guider les déplacements sur le territoire :

Il est capital de commencer à étudier le plan de déplacement piéton que nous proposerons aux visiteurs durant la durée des Jeux Olympiques. Ce « cheminement » devra les orienter vers les sites culturels, de restaurations, commerciaux, médicaux... La présence humaine, la signalétique et surtout le numérique devront y trouver leur place et être très complémentaires.

b / Valoriser l'image du territoire :

Outre les lieux culturels, nous nous devons de faire apprécier les produits de l'hexagone et plus particulièrement ceux élaborés en Ile-de-France et dans les territoires limitrophes.

La région possède comme atouts de nombreux producteurs de fromages, de bières, de volailles, de miel, de champagne, etc. La gastronomie n'est pas en reste grâce à sa charcuterie, boulangerie, confiserie, etc.

Les entreprises se devront d'être également un élément moteur pour notre image et pourraient présenter, sur des sites promotionnels dédiés, leurs productions ou innovations.

Mais la valorisation de l'image du territoire pendant les Jeux Olympiques n'est peut-être pas la période la plus délicate à négocier. En effet, c'est principalement au cours des années qui précèdent les Jeux que nos efforts devront être appuyés.

En effet, nous sommes trop souvent désignés, dès que les médias ou autres instances influentes veulent illustrer les difficultés sociales ou les problèmes d'insécurité rencontrés en France. Nous devons faire évoluer positivement le regard qui est porté sur nous. Une tâche qui s'avère de plus en plus compliquée à la vue des événements récents .

c / Festivités en préalable à la cérémonie d'ouverture des JOP :

Dans le projet à proposer au Comité International Olympique (CIO), le candidat à l'organisation doit préfigurer des propositions pour la mise en place des quatre cérémonies traditionnelles et incontournables prévues dans le protocole des JOP, à savoir :

- 1 / Ouverture et clôture
- 2 / Accueil au Village Olympique
- 3 / Remise des médailles
- 4 / Relais de la flamme olympique

Au niveau du territoire, nous pourrions programmer des cérémonies impliquant la jeunesse. Ces festivités auraient pour cadre l'ensemble des sites sportifs prévues pour les épreuves olympiques. Elles pourraient être aussi l'occasion de souligner l'interconnexion qui existe entre sport et culture par des animations évoquant la vie de sportifs ou de personnages illustres impliqués dans le sport et la culture comme par exemple Micheline Ostermeyer, Jean Giraudoux, Yannick Noah, Alain Gerboux, Tristan Bernard, Antoine Blondin.....

L'organisation de ces festivités doit valoriser le multiculturalisme qui est l'identité de notre territoire. Mettre comme moteur social la faculté du vivre ensemble des habitants est un sujet incontournable notamment dans la période actuelle où le doute gagne les esprits.

d / Impliquer et préserver la population

Dans le choix d'organiser les JOP 2024, la population n'a pas été consultée. Par conséquent, elle ne se représente pas vraiment ce que pourrait être cette manifestation sur notre territoire. Surtout que l'échéance est lointaine et que les préoccupations majeures sont tout autres.

Désormais, il est impératif de pouvoir impliquer la population du territoire, notamment avec l'aide de structures participatives mêlant habitants, techniciens et élus, tout en étant conscient que la difficulté principale est de rendre attractif ces animations de groupe. Dans ce cadre, les conseils citoyens pourraient également être l'un des rouages de cette démarche participative mais aussi une maison des projets avec des modules itinérants sur l'ensemble des 9 communes ainsi qu'une plateforme numérique informative et ouverte au débat et aux propositions de la population.

En tout état de cause, la mise en place de ces actions doit être amorcée le plus tôt possible pour qu'elles soient visibles et efficaces.

Le Conseil de développement sera attentif à toutes initiatives associant les habitants et se tient à disposition pour y participer.

Enfin, il faut aussi préserver la population.

Par expérience, nous savons que chaque grand évènement mondial bénéficie malheureusement aux mafias qui pilotent les réseaux de prostitution et exploitent notamment des femmes, en provenance entre autre des pays de l'Europe de l'est. Le Conseil de développement demande des mesures pour les éviter et mener une campagne de prévention sur les valeurs humaines, en impliquant également les réseaux associatifs qui se mobilisent sur ces questions.

La France a signé plusieurs traités internationaux dans ce sens comme :

- celui de la coalition contre le trafic des femmes, la Coalition Against Trafficking in Women, (CATW) ;
- l'Etat fait partie de la convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution ;
- elle a ratifié le protocole de Palerme qui appelle les Etats à décourager la demande ;
- la 54^{ème} session de l'ONU sur le statut des femmes et des ONG condamne l'exploitation de la prostitution.

Nous demandons à l'Etat et aux organisateurs des JOP de prendre auprès de la population, des visiteurs, des sportifs, toutes les dispositions nécessaires pour la prévention et contre l'exploitation de la prostitution. Sachant que ces violences sont, entre autre, encouragées par la consommation excessive d'alcool.

Enfin, le sport de haut niveau et les JOP « brassent » et génèrent énormément d'argent. Gagner beaucoup d'argent et vite, est une « valeur » malheureusement très prégnante chez les jeunes. Il faudra faire beaucoup de prévention dans ce registre pour ne pas laisser entendre que l'argent est si facile à gagner.

Conclusion

Compte tenu du grand nombre d'intervenants potentiels et des délais contraints pour l'élaboration du dossier de candidature, il y a une forte probabilité pour que le simple citoyen se sente complètement à l'écart du processus de développement du projet olympique.

Sur le territoire, il existe quelques instances de démocratie, dont le Conseil de développement de Plaine Commune, celui de la métropole du Grand Paris, les Conseils citoyens, les associations sportives, au travers desquelles les habitants peuvent être informés et s'exprimer.

Au-delà il faut associer plus largement et surtout développer chez les habitants un intérêt si ce n'est un engouement pour les Jeux. Cela passe par exprimer explicitement qu'elle sera la plus-value des Jeux pour la population ainsi que par la mise en place d'un cadre de réelle démocratie participative compte tenu des enjeux d'un tel projet.

Contribution individuelle de Christian Cardon et Georges Salomon

Membres du Conseil de Développement

Préambule

Le Conseil de Développement a été saisi par Plaine Commune pour formuler un avis sur la Candidature de Paris pour l'organisation des JOP 2024 et son impact sur le Territoire de Plaine Commune. Dans ce cadre il lui est notamment demandé "... d'étudier les conditions d'acceptabilité d'une telle candidature auprès de la population de ce Territoire ainsi que son adéquation avec la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial...."

Très clairement à ce jour le projet olympique ne fait pas l'unanimité, notamment sur notre Territoire. Les habitants n'apprécient pas le manque de participation et de concertation et en conséquence ne perçoivent pas les bienfaits qu'ils pourraient en attendre.

La présente contribution personnelle a pour but de développer certains aspects liés à ce questionnement et déjà présents dans la contribution générale.

Ceux-ci peuvent être considérés comme autant de conditions préalables à une acceptation plus large du projet olympique et paralympique par les habitants du Territoire.

C'est aussi l'occasion de développer des actions qui valoriseront la candidature de Paris 2024 sur des thèmes appréciés par le CIO :

Sport - éducation - emploi - environnement

Les Parcs Georges Valbon et Marville

Le premier point concerne une nouvelle approche de l'insertion urbaine du Parc Georges Valbon dans le cadre d'un véritable projet de protection et de valorisation de celui-ci en lien avec le devenir du Parc interdépartemental des sports de Marville.

Dans ce cadre, outre la restructuration du centre nautique, le site de Marville pourra accueillir de nouveaux équipements de pratique à caractère départemental voire régional ainsi qu'un centre d'hébergement et de formation pour l'accueil de stages sportifs et également des cursus professionnalisant dans les métiers du sport.

Compte tenu de la proximité du Parc Georges Valbon, de ses possibilités d'extension et de son centre équestre, les sports de "nature" pourront être privilégiés. On se souviendra également, qu'à l'ouverture du Parc il existait un équipement de saut à ski ! Selon les options sportives envisagées, le Parc de Marville pourra accueillir un ou plusieurs Pôles France ou Jeunes, des fédérations concernées. Pour couvrir le champ complexe des pratiques sportives il est aussi indispensable d'y trouver des clubs locaux résidents, pratiquant la formation des jeunes jusqu'au haut niveau de leur discipline ainsi que des équipements disponibles pour l'organisation de compétitions de différents niveaux.

A côté de ces activités sportives organisées il convient de valoriser les pratiques libres et familiales autour des activités de pleine nature.

Le Parc de Marville pourra alors s'inscrire prioritairement dans cette réflexion globale en lien avec l'existence du collège J. Lurçat (possédant un superbe gymnase) ainsi qu'avec la valorisation du Parc Georges Valbon et la préservation de cet espace naturel classé Natura 2000.

En lien notamment avec les projets éducatifs et dans le cadre du Territoire de la Culture et de la Création, une attention particulière devra être portée sur les lieux de spectacles en plein air. Si celui de l'Aire des Vents est occupé une fois par an, par la fête de l'Humanité, il mériterait une meilleure infrastructure pour accroître sa fréquence d'utilisation. Quant au théâtre de plein air, il est à l'abandon et en piteux état !

Pour résumer, il s'agit d'inscrire une véritable démarche sportive et éducative séduisante pour les instances du CIO.

- la découverte, la formation et le perfectionnement des jeunes avec un club résident du territoire, destiné dès lors à évoluer vers une labellisation par le ministère en "club d'excellence",
- la préparation au haut niveau Elite avec un pôle France Jeunes,
- l'accueil de stages de formation et de perfectionnement sportif de niveau régional et national,
- la formation aux métiers du sport,
- les pratiques scolaires et universitaires en lien avec les établissements voisins,
- l'organisation de compétitions de différents niveaux y compris d'intérêt métropolitain,
- l'organisation de pratiques culturelles et de spectacles de plein air.

Ce projet ambitieux apporte en outre une nouvelle raison pour justifier l'enfouissement de l'autoroute en s'inscrivant délibérément dans le dossier de candidature à l'organisation des JOP 2024, par la création de la Voie "vert et bleu" olympique.

Réparation des fractures urbaines Objectifs environnementaux

Parmi les fractures urbaines du Territoire, l'A1 apparaît comme celle qui porte le plus fort préjudice à ses riverains, en même temps qu'elle présente le plus de flexibilité pour mettre en œuvre des solutions en synergie avec les projets du Grand Pari(s). Au centre des infrastructures prévues dans le cadre de la candidature à l'organisation des JOP 2024, le traitement de cet axe sera un signe majeur d'amélioration environnementale et sociale porté sur la scène mondiale et constituera un formidable « héritage » pour les populations (habitants et salariés) actuelles et futures. Ainsi, il favorisera les conditions d'acceptabilité de la candidature auprès de la population de notre Territoire.

Les 4 Plaies de l'autoroute dans la ville :

Les deux autoroutes (A1 et A 86) au cœur des installations olympiques écoulent chacune un trafic moyen supérieur à 200 000 véhicules/jour sans interconnexion directe et complète entre elles.

- *La fracture de la ville* : proche du niveau du sol naturel, l'autoroute A1 crée une véritable barrière coupant les quartiers entre eux, les privant de l'accès aux services et à la ville (Saint-Denis, La Courneuve).
- *La diffusion de circulation dans la ville* : faute d'interconnexion entre les autoroutes (pas d'échangeur direct entre A1/A86), de diffuseurs complets et directs avec les nationales, un trafic parasite de liaison se répand dans la ville (> 30% du trafic urbain). Cette situation crée une ambiance stressante et accidentogène dans des secteurs importants de Saint-Denis.
- *Les nuisances sonores* : selon les évaluations du SEUR 93 (CD93), 36 000 habitants de Saint Denis (soit environ 1/3 de la population dionysienne) sont exposés à des niveaux de bruit supérieurs à 68 dB (moy. LDEN jour/nuit).
- *Les pollutions chimiques* : les relevés de la station Airparif de Saint-Denis Stade de France démontrent des niveaux de pollution les plus élevés de France par le nombre de jours de dépassement des normes européennes (192 jours en 2012) et par l'ampleur des dépassements. En particulier, les teneurs en microparticules sont très élevées.

Au global, le constat est celui d'agressions à la santé et à l'égalité sociale, inacceptables ; une population de 35 000 à 40 000 personnes en état de maltraitance quotidienne, auxquelles s'ajoutent des milliers de salariés. La France est sous la menace de poursuites par la Cour Européenne tant en ce qui concerne la pollution que les nuisances sonores.

Les dilemmes de la candidature Paris 2024 :

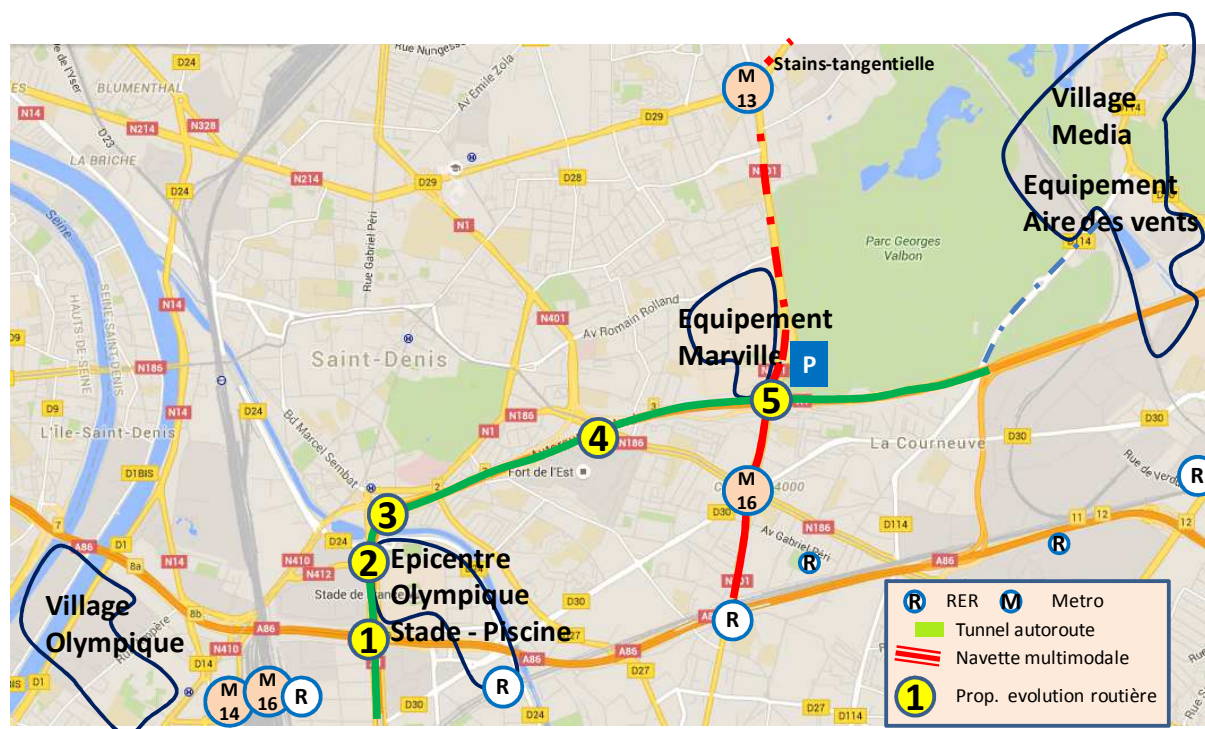
La candidature aux JOP 2024 s'inscrit dans une volonté de démontrer une qualité de vie et une recherche de bien-être. La localisation doit offrir (même si Pékin et Athènes ont été des contre-exemples) une qualité environnementale satisfaisante aux athlètes et participants. Le Stade de France est le lieu qui concentre les taux de pollution d'air et les niveaux sonores les plus élevés de France, le nombre de jours de dépassement des seuils européens y sont les plus fréquents.

Les projets actuels de circulation entre les sites envisagent des axes au cœur de zones à forte densité urbaine. Ces axes (D30) ont fait l'objet d'investissements significatifs et récents pour y établir une circulation apaisée. Ces aménagements sont peu compatibles avec les exigences de la circulation liée aux JOP 2024.

Notre proposition :

Après avoir exploré les domaines du possible à l'échéance de planification moyen terme du Contrat de Développement Territorial du Grand Paris et de la programmation des Jeux Olympiques 2024, nous présentons le scénario suivant qui s'appuie sur l'enfouissement de l'autoroute A1 :

- Qui valorise la proposition de PARIS 2024 en améliorant la qualité environnementale des liaisons entre les sites du territoire depuis le centre/village des médias, jusqu'au village olympique
- Qui traite l'ensemble des nuisances générées par les infrastructures routières dans les quartiers
- Qui place résolument le Territoire comme Laboratoire de la Transition Écologique Urbaine.



La faisabilité du projet :

1) Enfouir l'autoroute A1, dans le cadre des aménagements du Grand Paris et des investissements JOP 2024

L'enfouissement de l'A1 est la seule solution permettant conjointement d'en réduire les nuisances, supprimer les fractures urbaines et restaurer une qualité de vie « normale » dans les quartiers. Le tunnel supprime le bruit en surface et permet de centraliser les rejets gazeux en vue de leur traitement. En supprimant les emprises autoroutières au sol, il permet de restituer une **unité urbaine à Saint-Denis et à La Courneuve**. Dans le cadre des JOP, il permettra d'offrir sur toutes les infrastructures une ambiance apaisée avec des niveaux de pollution considérablement réduits et un niveau de bruit très atténué. La liaison depuis le centre/village des médias, empruntera la D 114 puis le tracé de l'autoroute A1 actuelle jusqu'à la Porte de Paris pour rejoindre le carrefour Pleyel reconfiguré, par le boulevard urbain lui-même requalifié dans le cadre du nouveau PLU de St Denis. Arrivé ainsi aux portes du village olympique il ne restera plus qu'à le traverser pour rejoindre la passerelle sur la Seine et atteindre l'île Saint Denis.

L'enfouissement s'inscrit dans la continuité du tunnel du Landy pour franchir le canal de Saint-Denis en souterrain et ressortir à la Courneuve.

Dans une première hypothèse, notre projet dionysien avait vocation à s'arrêter au niveau des stations-services soit une longueur de 2,7 km (ce qui concentre les zones actuellement les plus densément peuplées). La mobilisation des représentants et des habitants de la Courneuve et de Stains, la volonté de préserver la biodiversité du Parc Georges Valbon et d'améliorer sa connexion à la ville plaident pour une extension jusqu'au « barreau de liaison A86/A1 » soit 4,5 km de long.

2) Réaménager les circulations structurantes :

L'enfouissement de l'autoroute A1 crée une nouvelle dimension (au sens propre) qui permet de projeter une restructuration complète du réseau routier et autoroutier :

- Un échangeur complet et compact entre les autoroutes A1 et A86 (carte page 17 ①).
- Le maintien du diffuseur Stade de France assurant la desserte sud du Canal ②
- La création d'un échangeur au Nord du Canal pour desservir la Porte de Paris, le sud du Centre-ville, les quartiers Bel Air et Franc Moisin. ③
- L'arasement du toboggan Lamaze et la création d'un diffuseur avec la N186 (côté la Courneuve) et la N 401 (axe Lamaze-Cachin) qui sera aménagé en Boulevard urbain. ④
- La création d'un diffuseur complet (A1/N301) assurant la desserte de St Denis Nord Est, la Courneuve (6 routes) et Stains. ⑤
- Le réaménagement du Parking Montjoie qui pourra être porté à une capacité à 1000 véhicules. Pendant les Jeux, il pourra accueillir les véhicules visiteurs. Au-delà, il pourra être utilisé en parc pour les véhicules thermiques des personnes en transit et poursuivant en transports collectifs.

Cette logique de boulevard urbain irrigant les réseaux secondaires (à l'instar d'un périphérique) permet de réduire la circulation parasite dans les quartiers. Cette solution permet de gagner en efficacité tout en réduisant les nuisances.

Cette configuration permet la suppression des bretelles entre l'A1 et l'A86 via le Boulevard Anatole France à la Porte de Paris. Nous pourrions alors parler d'une véritable insertion urbaine des autoroutes.

3) Reconstituer une continuité urbaine et garantir au moins la neutralité économique :

L'enfouissement de l'autoroute A1 entre le Tunnel du Landy et La Courneuve libère de l'ordre de 25 hectares. Ce « nouveau territoire » constitue un **Trait d'Union**.

- Sur l'axe Est-Ouest entre les « Pôles d'intensité » de la Gare des 6 routes au secteur Pleyel qualifié de « tête de réseau » avec son projet de Gare-pont.
- Sur l'axe Nord-Sud entre les zones d'habitat dense au Centre-ville (Bel Air, Franc Moisin, Cosmonautes, ...)
- Au-delà, entre La Courneuve et le parc Georges Valbon, elle permet une urbanisation qui réconcilie les objectifs de densité urbaine autour de la nouvelle gare des 6 routes avec les souhaits de la population actuelle et à venir de profiter des ressources de biodiversité offertes par le parc classé Natura 2000.

Au-delà, cette réalisation permettra une valorisation augmentée de tous les programmes voisins :

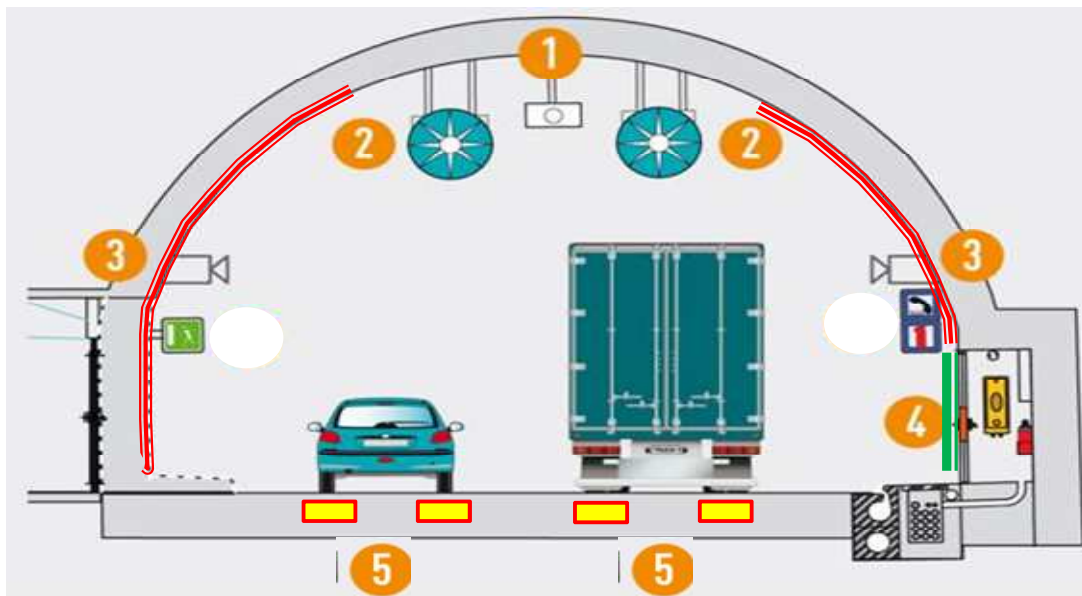
- Le retour inéluctable du Fort de l'Est « à la vie civile », 28 ha à réurbaniser
- Les zones sud de la ZAC Porte de Paris
- Les zones en réserves autour du Parc de la Courneuve.

La reconquête de ces espaces et la reconstitution d'une continuité urbaine pourront faire l'objet de concours d'architectes et d'urbanistes à solliciter dès maintenant.

Les plus-values potentielles des projets urbains situés dans la zone d'influence du projet d'enfouissement de l'autoroute et de restructuration des circulations dépassent, selon nos consultations, les coûts du projet. Il en résulte donc une neutralité économique voire un bonus financier auquel s'ajoute un bénéfice social et sanitaire significatif.

4) Mettre en œuvre la Transition Écologique : un tunnel intelligent nouvelle génération

Les pollutions et nuisances engendrées par la circulation routière affectent tant les populations riveraines que les salariés (risques professionnels) et usagers. Le passage en tunnel facilite une collecte centralisée des effluents pour en permettre un traitement industriel piloté par un système de contrôle (1).



- **Traiter et recycler les effluents gazeux :**

Le traitement efficace des polluants contenus dans les gaz d'échappement nécessite des traitements (électrostatique, hautes températures, ...) qui ne peuvent être mis en œuvre efficacement et durablement sur le véhicule. Les gaz extraits (2) pourront être acheminés à une station de traitement centralisée. Les polluants chimiques pourront être traités selon des procédés similaires à ceux mis en œuvre pour traiter les effluents des centrales thermiques, des cimenteries ou des incinérateurs d'ordures.

Le gaz carbonique (plus de 75 000 tonnes/an émis par le trafic A1 sur 7 km- Landy inclus) pourra « doper » une entité de production d'algo-carburants. Cette production encore émergente évolue vers une phase de maturité rapide (en particulier en termes de prix). En outre, cette séquestration qui représente 40% des émissions de la ville, permet de bénéficier de Crédits carbone valorisables.

- **Convertir les nuisances en sources d'énergie renouvelable :**

La circulation routière est génératrice de vibrations et forces qui sont convertibles en énergie électrique. La plus manifeste d'entre elles est le bruit. L'installation de capteurs piézo-électriques permet cette conversion (3). Cette technique encore émergente mais validée, permettra une production significative d'électricité et une réduction importante du bruit dans le tunnel (absorption de l'énergie). La même technique (4) pourra être employée pour convertir l'énergie du déplacement d'air en électricité.

Une technologie similaire et en exploitation mature permet une production importante d'électricité en équipant les bandes de roulement (5). Sur la base des données constructeurs, l'équipement du tunnel proposé permettra la production de plus de 50 MWh annuels.

- **Optimiser la multimodalité des transports :**

L'évolution à 10 ans laisse entrevoir des zones de restriction de circulation en fonction des caractéristiques de véhicules (cf. projets récurrents Ville de Paris).

L'organisation d'un parking (Montjoie) et d'un barreau d'intermodalité important entre RER B La Courneuve- Aubervilliers, T1 6 routes, L16 – nouvelle gare 6 routes, ... voire M13 au Globe de Stains (si prolongement) et Tangentielle Nord Cerisaie sera un dispositif pertinent utilisable au-delà des JOP.

Une navette multimodale, sur la base des technologies IMARA élaborées par l'INRIA (Rocquencourt) ou autre, pourra être mise en place pour faciliter l'interconnexion entre les moyens de transports, par une navette électrique autonome et automatique à fréquence élevée et auto-adaptable.

En conclusion :

L'inscription d'un objectif de réparation de la ville dans le cadre de la candidature Paris 2024 :

- Favorise l'acceptabilité de l'organisation de ces événements par les populations en associant des bénéfices tangibles et durables : une dépollution et une restructuration du territoire.
- Permet de répondre à la dimension environnementale des nouveaux cahiers des charges du CIO.
- Permet une meilleure employabilité des infrastructures après les jeux en garantissant une meilleure accessibilité sur un périmètre en rapport avec la taille de ces équipements. Cette accessibilité vers le Nord de Paris pourra être renforcée par la construction d'un téléphérique entre le parc de la Villette et la Porte de Paris (Saint-Denis). Ce projet a fait l'objet d'une contribution du Conseil Municipal d'Aubervilliers au PDUIF (2012).

La planification possible des projets et le calendrier des JOP 2024 (en cas de désignation de Paris) peuvent permettre une optimisation tout à fait particulière.

La nouvelle infrastructure pourra être livrée (en tunnel) pour assurer la circulation « régionale ». L'infrastructure en surface (autoroute actuelle) pourra être maintenue jusque la fin des JOP pour assurer la circulation inter-sites. Au Nord, la D114 assure la connexion entre l'A1 et le village des médias. Au sud l'interconnexion avec le Village olympique est assurée par les bretelles actuelles de l'autoroute et le Boulevard Anatole France (délesté de la circulation de liaison inter-autoroutes).

Le budget de la réalisation des JOP est estimé à 6,2 Milliards d'euros. La réalisation de l'infrastructure routière est modeste par rapport à cette enveloppe et peut bénéficier de fonds européens. De surcroît, l'investissement peut être compensé par la meilleure valorisation du foncier environnant.

Au-delà, les bénéfices sont considérables en termes d'économie sociale et sanitaire.

La démonstration d'une volonté forte de réparer le territoire pourra être appréciée lors des grands événements tels que les JOP 2024 et contribuera à la revalorisation de l'image internationale du territoire. La réalisation d'un démonstrateur de transition écologique dans ce contexte sera porteuse d'opportunités de valorisation internationale des techniques et des savoir-faire des entreprises du territoire.

Annexe / Conditions d'élaboration de la contribution

Liste des participants du Conseil de développement

Le groupe de travail est composé de 20 personnes

Sylvie ARSLAN, Jean-Jacques BARAER, Christian CARDON, Jean François CLERC, Germinal EGIDO, Patrick KANCEL, Adolphine KOULOUNDA, Pascal LACROIX, Florine MARIE, Damien MARTINEAU, Roselyne PERROTEAU, Patrick ROY, Anne ROYER, Georges SALOMON, Irène SARRODE, Wilfried SERISIER, Jeanne TESSIER, Martine TIERCELIN, Sonia TRAIKIA BENSON, Marc VIDORE, Danièle VIGIER.

L'audition a été élargie à l'ensemble des membres du Conseil auquel 9 autres membres ont participé : Yvon CAMELIN, Josiane COMET, Laurent HADDAD, Michel LUCE, Joël LUMIEN, Marie Claude PERAUDEAU, Christophe PIERCY, Claude SCHEININGER, Marie-Claude TREPY.

Méthode de travail

Le Conseil de développement a été saisi par Plaine Commune le 6 juin 2015 lors de son 3^{ème} renouvellement et par écrit 29 juillet 2015.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises (16 septembre, 12 octobre, 2 novembre, 1^{er} décembre 2015, 6 janvier 2016).

La contribution a été amendée et discutée en Assemblée plénière le 17 décembre 2015.

Un groupe de travail s'est réuni le 6 janvier 2016 pour intégrer les échanges de la plénière. La rédaction a été finalisée par un groupe de rédacteurs, membres du Conseil, le 19 janvier 2016.

L'Assemblée plénière du 26 janvier 2015 a décidé d'intégrer une contribution individuelle de 2 membres du Conseil de développement explicitant le projet sportif, éducatif, environnemental et urbain proposé aux parcs Georges Valbon et Marville et avec la réparation des fractures urbaines des autoroutes A1 et A86.

La contribution est présentée aux élus en bureau territorial de Plaine Commune le 3 février 2016.

Auditions

Roland BOUVARD, Directeur Général des services techniques de Plaine Commune, en charge également du dossier des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à l'Agglomération le **12 octobre 2015**

L'Association « **Ambition olympique et paralympique** » portant la candidature des JOP 2024 a été sollicitée pour être auditionnée et sera destinataire de notre contribution.

Liste des documents

1. Le projet de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, rapport au bureau communautaire de Plaine Commune du 4 mars 2015
2. Le calendrier de la candidature aux JOP 2024
3. Echange en Mairie de l'île Saint-Denis sur l'hypothèse de l'installation d'une partie du Village Olympique sur le site de l'éco quartier Fluvial de l'île Saint-Denis avec l'Association Ambition Olympique et Paralympique 2024, septembre 2015
4. « C'est le moment de se mobiliser pour Paris 2024 », article du Parisien du 25 Septembre 2015
5. « Hambourg dit non aux JO 2024 », article du Parisien du 30 novembre 2015
6. « Vers un prélèvement sur les licences, pour participer au financement du dossier de candidature aux Jeux olympiques 2024 », article du Parisien du 16 décembre 2015
7. « Avis sur l'hypothèse de l'accueil du village olympique sur le territoire de Plaine Commune » Rapport au bureau communautaire du 30 septembre 2015
8. « Candidature à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 », dossier de la conférence de presse de l'Association Ambition Olympique et Paralympique du 5 novembre 2015
9. « 1984 – 2014 : les bâtisseurs de la Plaine Saint-Denis, et l'histoire continue ... » Ouvrage de Plaine Commune Promotion, à l'initiative de Francis Dubrac, rédigé par Pierre Magnetto
10. Contribution individuelle de Georges Saint-Louis Augustin, ancien membre du Conseil (2005)
11. « Obtenir l'adhésion des populations au projet Paris-JOP 2024 en intégrant la réparation des fractures urbaines, les objectifs environnementaux et bâtir un Laboratoire de la Transition Ecologique Urbaine », document du Collectif Lamaze, Comité Porte de Paris et de l'Union des Associations des Riverains du Stade de France – 25 janvier 2016

Enfin, le Conseil de développement a réalisé 2 contributions en lien avec la candidature aux Jeux olympiques de 2012, disponibles sur notre site internet dans la rubrique : [Les travaux du Conseil de développement de Plaine Commune](#)

- ◆ L'organisation des Jeux Olympiques de 2012 (9 11 2004) – Auto-saisine
- ◆ Le centre aquatique Olympique de Plaine Commune (19 12 2007) - Auto-saisine

Saisie de Plaine Commune



Saint-Denis, le 29 juillet 2015

A l'attention des Co-Présidents
Du Conseil de Développement
Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93218 SAINT-DENIS Cedex

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le 6 juin dernier, lors du renouvellement du Conseil de développement qui s'est tenu à la Maison des Sciences de l'Homme, je vous avais annoncé que Plaine Commune souhaitait saisir le Conseil de Développement sur la candidature de la ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Celle-ci a été confirmée le 23 juin dernier, journée de l'Olympisme, lors d'une manifestation organisée à la Maison du Sport Français, en présence de nombreux athlètes français et élus franciliens. Auparavant, la ville de Paris avait adopté un vœu lors de son conseil municipal du 14 avril favorable à l'engagement de la capitale dans la compétition pour 2024. Dans celui-ci, elle déclarait que cette candidature devait être fondée sur le lien entre la ville de Paris et la Seine-Saint-Denis, territoire qui devrait pouvoir bénéficier pleinement de l'organisation de ces jeux.

Le 14 juillet 2015, le Président de la République exprimait lors d'une allocution devant le monde sportif, son soutien plein et entier à la ville de Paris. Désormais l'heure est à la constitution du dossier sous l'égide de l'association Ambition Olympique, Présidée par Bernard Lapasset, Président du Comité français du sport international.

Il s'agit tout d'abord d'identifier des sites pouvant accueillir les différents équipements tels que le village olympique, le centre principal des médias ou des sites restant à construire comme le centre aquatique ou des lieux provisoires de compétition. Pour cela, le comité bénéficie déjà d'une étude d'opportunité qui a conclu à l'intérêt sportif et à des objectifs de développement.

Dès le début de la recherche des lieux potentiels d'implantation plusieurs sites du territoire de Plaine Commune ont été identifiés. Si les sites de Marville et d'Aubervilliers semblent être identifiés pour les équipements aquatiques, de plus amples réflexions sont actuellement menées pour l'implantation du village olympique autour du quartier Pleyel, mais aussi autour de l'aéroport du Bourget sur le site dit de « l'Aire des vents ».

La décision du comité de candidature pour l'implantation du village ne sera connue qu'à l'automne. Cependant, avec la présence du Stade de France, l'un des lieux principaux de compétition et des deux futurs centres aquatique (natation, waterpolo et plongeon) ; Plaine Commune sera de toute manière au cœur de la candidature pour les JO 2024.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION | WWW.PLAINECOMMUNE.FR
TÉL : +33 (0)1 55 23 55 55 | 21, avenue Jules Rimet | 93218 SAINT-DENIS CEDEX

AUBERVILLIERS | ÉPINAY-SUR-SEINE | L'ÎLE-SAINT-DENIS | LA GOURNEUVE
PIERREFITTE-SUR-SEINE | SAINT-DENIS | SAINT-OUEN | STAINS | VILLETANEUVE



.../...

Plusieurs maires ont été amenés, dans les derniers mois, à soumettre l'opportunité d'une telle candidature à leurs conseils municipaux. Le Conseil départemental a décidé également de soutenir très fortement cette démarche.

D'autres conseils municipaux seront amenés à se prononcer à la rentrée. Les élus de Plaine Commune semblent, dans leur ensemble, favorables et ont souhaité réaffirmer leur volonté que celle-ci puisse réellement prendre en compte les projets déjà engagés ou planifiés par la Communauté d'Agglomération et les besoins du territoire tant en termes d'équipements sportifs de proximité que d'aménagements urbains, d'amélioration des infrastructures notamment de transports. Les préoccupations économiques et écologiques ont également été rappelées dans un contexte de crise écologique et de rareté des ressources qui s'impose à nous.

Le très récent abandon de la ville de Boston pour cause de soutien populaire trop faible nous rappelle que désormais les candidatures aux JO ne sont pas toujours reçues favorablement par les populations et ce malgré l'engagement du CIO de promouvoir des jeux moins dispendieux et plus centrés sur l'héritage laissé aux populations.

Face aux questions que les élus de Plaine Commune se posent mais aussi face aux inquiétudes fortes que la population exprime également, l'éclairage du Conseil de Développement nous sera particulièrement précieux.

Il nous semble notamment indispensable d'étudier les conditions d'acceptabilité d'une telle candidature auprès de la population de ce territoire ainsi que son adéquation en lien avec la mise en œuvre de notre Contrat de Développement Territorial.

Au regard du calendrier olympique, un avis du Conseil de Développement début 2016 serait utile. En effet, si dès mi-septembre 2015 une première lettre de candidature sera remise au CIO officialisant la candidature ce n'est qu'en janvier 2016 qu'un premier dossier sera remis au CIO avant de remettre le dossier définitif en janvier 2017, pour une sélection à l'été 2017 de la ville hôte.

Dans l'attente de nos prochains échanges, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Bien cordialement

Patrick BRAOUEZEC



Patrick Braouezec
Président

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions (46 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne
<http://conseildededeveloppement.plainecommune.fr/>

Résumé des propositions pour les JOP 2024 sur le territoire de Plaine Commune

- Proposer une consultation par référendum à la **population** des territoires directement impactés par les JOP 2024
- **Impliquer la population** significativement et très en amont de 2024, en faisant un effort particulier envers la jeunesse
- Faire des JOP 2024 une fête populaire
- Mesurer la responsabilité morale des décideurs pour les jeux face aux dysfonctionnements de certaines instances sportives internationales (scandales, dopage, financements occultes) et aux sommes d'argent en jeu.
- Respecter strictement le **coût** du projet évalué à 6,2 milliards d'€
- Saisir **l'opportunité des jeux pour développer le territoire** au cœur des installations olympiques de l'île Saint-Denis à La Courneuve :
 - augmenter et améliorer notre parc d'équipements sportifs
 - mettre en chantier de grands travaux d'infrastructures (enfouissement des lignes à hautes tensions, passerelle-bus enjambant la Seine, l'enfouissement de l'A1, prolongement du Tramway T8 sud, création de transport à haut niveau de service jusqu'à la tangentielle)
 - Créer une voie « verte et bleue » olympique en couverture de l'A1
 - relier les installations olympiques en transports en commun lourds ou de haut niveau de service
 - utiliser les voies navigables (Seine et Canal)
 - construire des logements destinés aux athlètes puis aux habitants en respectant le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Préserver la zone paysagée de « *l'Aire des Vents* » en ne créant pas une zone constructible
- Améliorer la **santé et la qualité de vie des habitants** avec :
 - la diminution de la pollution autoroutière
 - le développement des déplacements doux (piétons et vélos)
 - la création de transports sur voirie non polluants et écologique
- Allotir les marchés de construction des sites olympiques pour que les petites entreprises locales bénéficient de **retombées économiques** en contrepartie d'**embauche locale**
- Atteindre voire dépasser la plus-value de la Coupe de Monde de Football de 1998 obtenue pour le territoire et les habitants
- Disposer, à partir des expériences précédentes, d'un schéma de développement global d'une telle manifestation
- S'appuyer sur les moteurs sportifs du territoire pour renforcer la candidature aux Jeux et définir une politique sportive
- **Définir une politique sportive** préalable aux équipements demandés pour les Jeux
- Concevoir **l'héritage des Jeux** comme une transmission des équipements sportifs à la population
- Connaître les coûts de maintenance et le schéma de gestion des équipements sportifs qui resteront au titre de « *l'héritage* »
- Faire aboutir, avant le début des Jeux, la réflexion sur le coût de gestion future des équipements
- Privilégier plusieurs petites structures réellement à disposition des populations locales plutôt que équipements imposants
- **Transférer la compétence « Sport » à l'établissement public territorial de Plaine Commune**
- Mutualiser le sport à l'échelle des 9 villes pour générer une plus-value pour la population
- Mettre à plat la gestion du Parc des Sports de MARVILLE
- **Inscrire MARVILLE dans une réflexion sportive et urbaine globale en lien avec la valorisation du Parc Georges Valbon**
- Impliquer le citoyen et lui faire confiance pour lui donner libre accès aux équipements sportifs pour pratiquer une activité
- Prendre en compte les nouvelles aspirations pour pratiquer librement une activité sans contrainte réglementaire
- Confirmer l'usage des lignes d'eau du centre aquatique, par les habitants, et notamment les scolaires, après les Jeux.
- Garantir aux sportifs locaux que leurs espaces utilisés pour les Jeux ne seront pas confisqués après le déroulement des Jeux
- Promouvoir de nouvelles activités sportives sur le territoire avec la création de nouveaux espaces sportifs (ex : hockey sur gazon)
- **Valoriser le bénévolat**, sans qui le sport associatif ne fonctionne pas et grâce auquel des athlètes de haut niveau sont détectés
- Faire bénéficier les bénévoles aux Jeux d'avantages significatifs pour pratiquer leur sport
- **Valoriser le sport associatif** en accordant à ses encadrants et sa jeunesse pratiquante des facilités pour accéder aux compétitions
- Demander un modeste pourcentage sur les gains réalisés par le CIO ou tout autre acteur bénéficiaires des Jeux pour l'affecter, comme une contribution solidaire pour le sport éducatif de masse, aux budgets des offices des sports communaux
- Programmer des **cérémonies d'ouverture des Jeux avec la jeunesse valorisant le multiculturalisme et les valeurs sportives**
- Garantir **l'accessibilité aux les personnes handicapées** aux JOP (installations, transports, déplacement urbain)
- Promouvoir **les transports en commun** comme principal mode de déplacement
- Améliorer la gestion du stationnement aux abords des sites de compétitions
- Veiller au respect du calendrier de réalisation le Grand Paris Express (GPE)
- Garantir la prise en charge des **nuisances environnementales** liées à la construction des sites olympiques et pendant les Jeux.
- Gérer et recycler les déchets pendant les JOP de façon aussi performants que cela a été pendant la COP 21
- **Impliquer les entreprises** pour qu'elles accordent des disponibilités rémunérées pour les employés bénévoles à l'organisation des JOP
- **Impliquer les Universités** du territoire ayant des sections d'études orientées vers le tourisme, le commerce ou les langues étrangères
- **Garantir une proportion d'emploi local** pendant les JOP (sécurité, gardiennage, stadiers, accueil, chauffeur, restauration,...)
- Saisir les Jeux comme une opportunité pour **l'insertion professionnelle** des jeunes très éloignés du marché du travail
- **Valoriser l'image du territoire**
- Mettre en valeur les atouts touristiques, patrimoniaux et économiques du territoire et les faire connaître aux visiteurs
- Créer un cheminement piéton pour orienter le public pendant les Jeux vers les équipements culturels et de restauration
- **impliquer la population des 9 communes**, notamment avec l'aide des structures participatives existantes et par le biais d'une maison des projets avec des modules itinérants sur le territoire
- **Faire plus de prévention auprès des jeunes** pour ne pas laisser croire que l'argent, généré par les Jeux, est facile à gagner
- **Préserver la population** du risque des réseaux de prostitution qui se développent pendant ces grandes manifestations
- **Associer plus largement** et surtout développer chez les habitants un intérêt si ce n'est un engouement pour les Jeux.
- Exprimer explicitement **la plus-value des Jeux** pour la population
- Mettre en place un cadre de réelle démocratie participative compte tenu des enjeux d'un tel projet